

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation	Nombre de membres en exercice :	11
02/07/2018	Nombre de membres Présents :	6
	Nombre de membres Absents :	5
Date Affichage	Nombre de procurations :	0
02/07/2018	Nombre de votants :	6

Séance du 6 juillet 2018

L'an deux mille dix huit le six juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents :CICCARIELLO C., DOUMERGUE F., GOMES D, POROLI F, PERARNAUD C,  
Absents excusés : VERGES B, BRILLIARD M

**Objet de la Délibération**

**OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DE LA BANQUE POPULAIRE**

Monsieur le maire rappelle que la commune a engagé des travaux :

- de restauration de l'Eglise,
- de mise en sécurité du virage de la Tapenade,
- travaux d'isolation du garage communal
- du projet UTN

pour un montant global de 289 000 €. Ces projets sont subventionnés à hauteur de 211 347€ par divers financeurs.

Afin de régler les entreprises il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie n'est pas un financement budgétaire. Seuls les frais financiers qu'elle génère sont inscrits au budget. Les mouvements de capital (encaissements et remboursements) sont retracés hors budget en classe 5. Les intérêts sont calculés au *pro rata temporis* des sommes effectivement utilisées.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2018,

**Considérant** que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de la trésorerie,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après que toutes les explications aient été données, sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, **à l'unanimité**, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, **DÉCIDE**

**Article 1** : d'ouvrir auprès de la Banque Populaire un crédit de trésorerie de 150 000 €uros aux conditions suivantes :

- Garantie : néant
- Échéance : 31 mars 2019
- Taux : indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 2,69%
- Frais de dossier : néant

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou les Adjoints à signer la convention à intervenir.

**Article 3** : Le Maire et le receveur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Copie certifiée conforme  
A Formiguères, le 06 juillet 2018

Le Maire  
P. LOOS